

**ÉLECTIONS
AU CONSEIL DE GESTION
DE LA FACULTE DEG**

**A distance par voie électronique
Du mardi 25 octobre au mercredi 26 octobre 2022**

COLLEGE DES USAGERS

Vu le Code de l'Éducation notamment ses articles L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40 ;
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 7 juillet 2022 ;

Vu les statuts de la Faculté de droit, d'économie et de gestion approuvés par le Conseil d'Administration de l'Université d'Angers le 29 mai 2019 ;

Vu l'arrêté n° 2022-130 du 26 septembre 2022 relatif à l'élection des représentants du collège des usagers au conseil de gestion de la Faculté droit, économie et gestion, à distance par voie électronique ;

Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

Vu l'avis du Comité électoral consultatif en date du 7 octobre 2022 ;

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

ARRETE :

Article 1 : Absence de candidature - Collège des usagers

Aucune candidature n'est présentée à l'élection des représentants du collège des usagers au Conseil de gestion de la Faculté DEG.

Fait à Angers, en format électronique.

Le Président de l'Université

Christian ROBLÉDO

Signé le 10 octobre 2022

Mise en ligne le 10 octobre 2022